

**Exécution de services de transports scolaires
sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux**

PESSAC

MARCHE N° 06150U - Lot 5

AVENANT N° 4

Entre les soussignés :

Monsieur Vincent Feltesse, président de la Communauté urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2011/ du Conseil de Communauté du , et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex,

d'une part,

Monsieur Christian Guillozet, agissant au nom et pour le compte de la société Cars de Bordeaux, mandataire du groupement, ayant son siège social sis BP 88 – 33166 Saint Médard en Jalles, inscrit au registre du commerce de Bordeaux sous le n°B 309 552 578,

Monsieur Yves Merceron, agissant au nom et pour le compte de la SARL VOYAGES RICHARD – Groupe ASTT, gérant de la SARL Voyages Richard, président du Directoire du Groupe ASTT, ayant son siège social sis chemin de Castelnau - 33113 St Symphorien, inscrit au registre du commerce de Bordeaux sous le n°513 703 405,

d'autre part,

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié le 18 août 2006, le marché n° 06150U, au groupement solidaire CARS DE BORDEAUX/VOYAGES RICHARD correspondant à l'exécution des services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur la commune de Pessac, pour les années scolaires 2006 à 2012.

Par avenant n°1 notifié le 28 septembre 2007 d'un montant annuel de 35 149,13 € HT pour les 5 années scolaires restant à exécuter, les circuits n°318 003 et 318.009 ont été réorganisés. Le nouveau montant du marché était ainsi porté pour sa durée globale à 3 621 901,39 € HT.

Par avenant n°2, la SARL VOYAGES RICHARD - Groupe ASTT est devenue cotraitante du marché à compter du 1^{er} septembre 2009 et s'est substituée intégralement à l'ensemble des droits et obligations de l'ancienne société. Le groupement titulaire du marché 06150U est désormais dénommé CARS DE BORDEAUX/VOYAGES RICHARD -Groupe ASTT.

L'avenant n°3 a défini les modalités de prise en charge des jours de ramassage scolaire supprimés depuis la modification de la durée de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2008/2009.

Aujourd'hui, en raison des prochains travaux relatifs à la 3^e phase du tramway qui impliquent la mise en sens unique de l'avenue du Haut-Lévêque et la mise en alternat de l'avenue de Canéjan au niveau de l'ouvrage, il y a lieu de modifier le circuit 318.009 qui dessert 3 écoles, l'école maternelle de l'Alouette et les écoles primaires de Georges Leygues et Pierre Castaing. Maintenir un circuit unique revu avec des déviations dues aux travaux implique que les enfants de la maternelle passeraient environ 1 heure 30 dans le bus scolaire.

Aussi, afin d'éviter la longueur d'un tel trajet aux élèves, il est nécessaire de dédoubler ce circuit en 2 parcours journaliers, le premier desservant l'école maternelle Alouette et l'école primaire Pierre Castaing, et le deuxième desservant uniquement l'école Georges Leygues.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant au marché a donc pour objet, de réorganiser le circuit 318.009 en mettant en place un deuxième bus scolaire pour assurer le transport des élèves pendant la durée des travaux relatifs à la 3^e phase du tramway à Pessac.

Le trajet initial est scindé en deux itinéraires différents :

- le bus n°1, qui desservira l'école maternelle Alouette et l'école primaire Pierre Castaing, effectuera un parcours journalier de 23,85 kilomètres,
- le bus n°2, qui desservira l'école primaire Georges Leygues, effectuera un parcours journalier de 7,11 kilomètres.

Les prix forfaitaires et kilométriques du circuit initial 318.009 sont appliqués à ces deux trajets.

L'incidence financière de cette modification pour la fin de l'année scolaire 2010/2011 et l'année scolaire 2011/2012 restant à exécuter au titre du marché, est estimée à 71 267,00 €HT.

Le nouveau montant du marché pour sa durée totale s'élève donc à 3 693 168,39 €HT soit 7,17 % d'augmentation par rapport au marché initial.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres dispositions du marché précité, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Cet avenant au marché prendra effet à compter de la mise en sens unique de l'avenue du Haut-Lévêque et de la mise en application des deux trajets séparés.

ARTICLE 4 – PIECES JUSTIFICATIVES

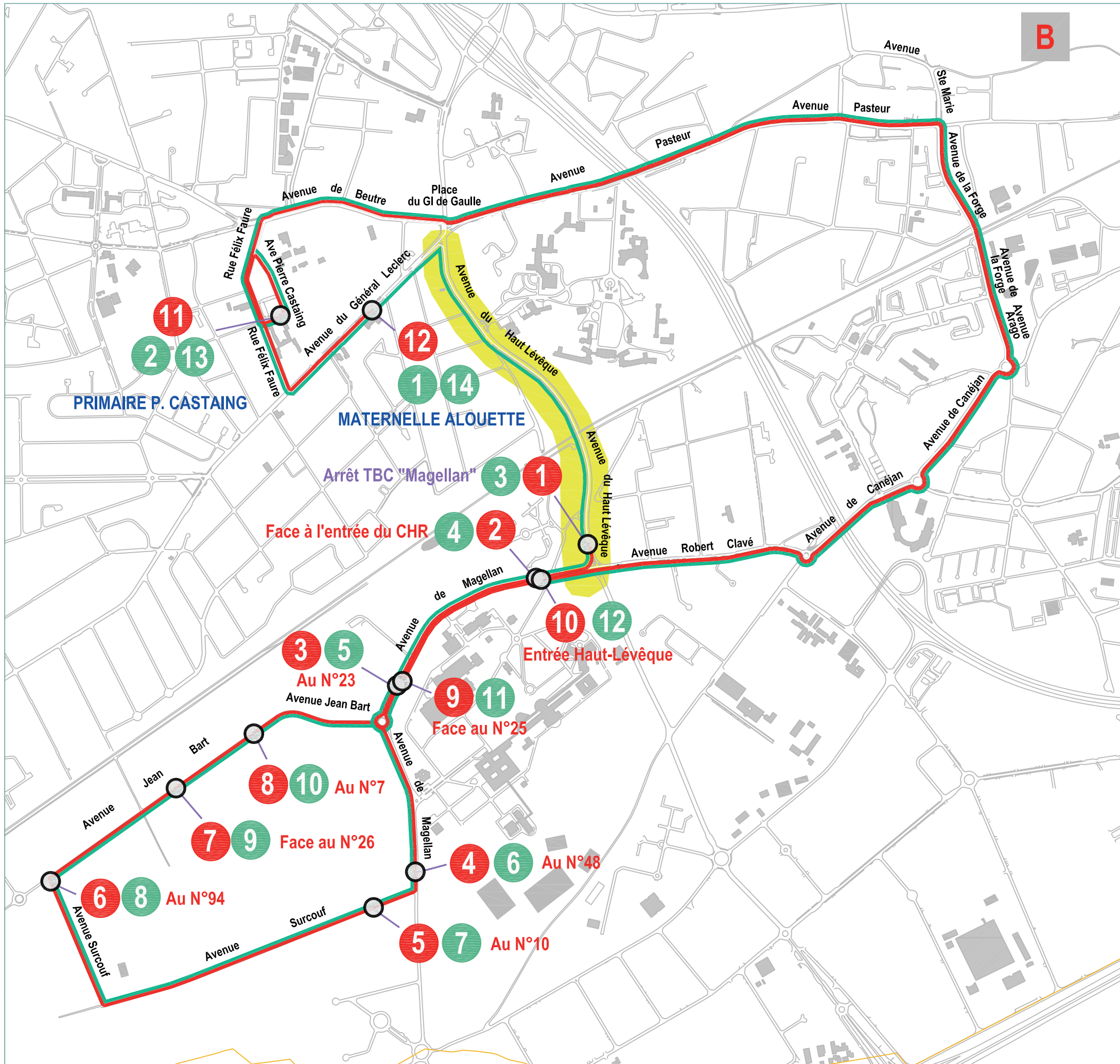
Les fiches techniques concernant les 2 parcours journaliers du circuit 318.009 sont jointes en annexe au présent avenant.

Fait à Bordeaux, le

**Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le Président**

**Pour le groupement titulaire :
Cars de Bordeaux
Christian Guillozet**

**Voyages Richard – Groupe ASTT
Yves Merceron**



FICHE TECHNIQUE

Années scolaires
2006 à 2012



Organisateur secondaire : commune de Pessac
Transporteur titulaire : Cars de Bordeaux/Voyages Richard
Transporteur exécutant : Cars de Bordeaux
N° de marché : 06 150U Lot 5
N° du circuit : 318.009
Noms et horaires des établissements desservis :
Ecole Primaire Pierre Castaing
Ecole Maternelle Alouette

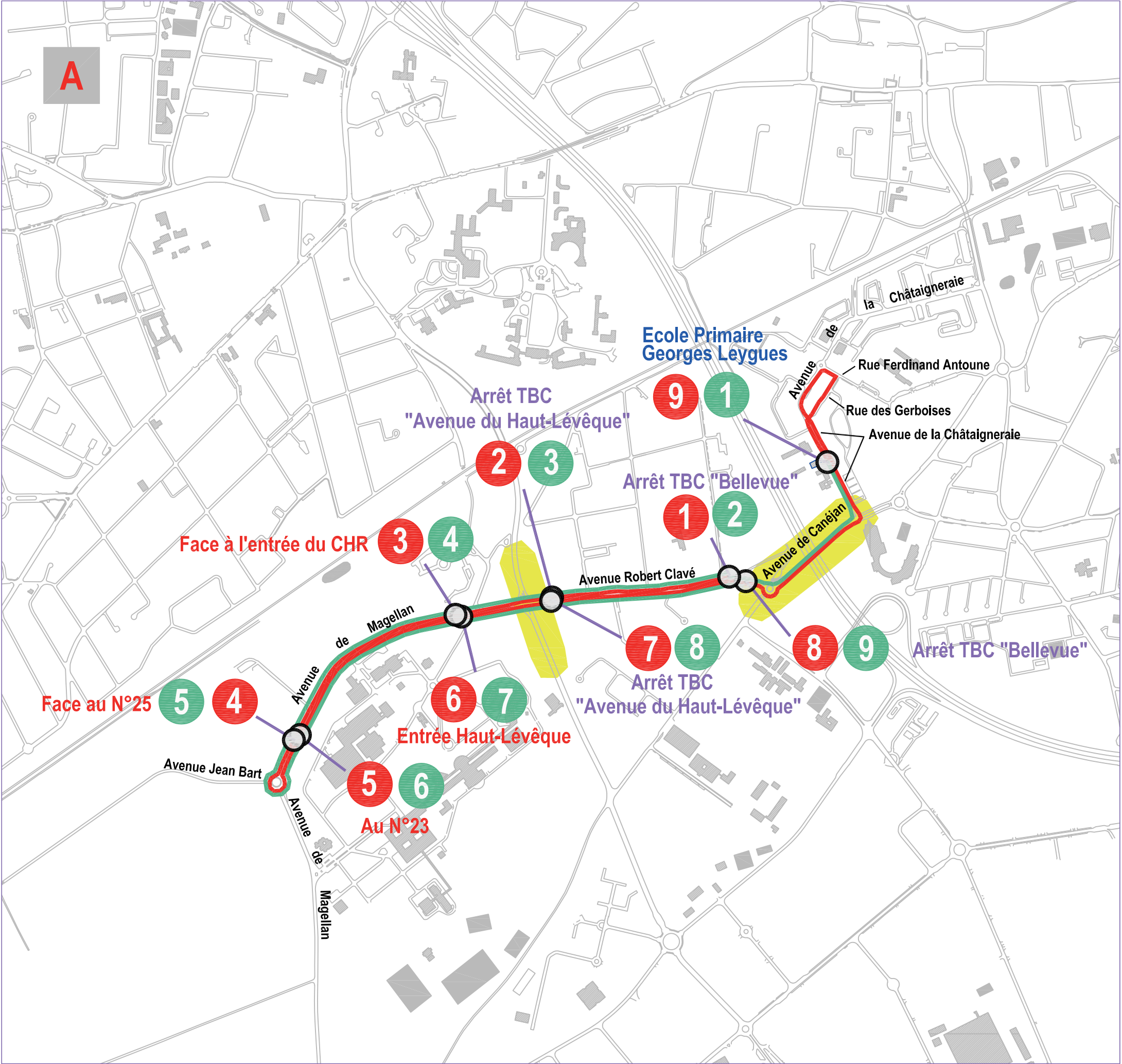
Effectif transporté :

MATIN Horaires de passage			SOIR Horaires de passage		
	km	lundi-mardi-jeudi-vendredi		km	lundi-mardi-jeudi-vendredi
1	0.000	7h56	1	0.000	16h30
2	0.223	7h58	2	1.221	16h40
3	0.757	7h59	3	3.443	16h47
4	1.338	8h00	4	3.666	16h49
5	1.521	8h01	5	4.200	16h50
6	2.730	8h03	6	4.780	16h51
7	3.184	8h05	7	4.964	16h52
8	3.456	8h08	8	6.173	16h53
9	4.005	8h13	9	6.626	16h56
10	4.532	8h15	10	6.899	16h58
11	9.267	8h25	11	7.448	17h01
12	10.204	8h30	12	7.975	17h03
			13	12.710	17h13
			14	13.647	17h18

Travaux Tramway 3ème Phase Avenue du Haut Lévêque

Parcours journalier : 23.850 Km
Bordeaux le : 01/08/2007
Modifié le :





FICHE TECHNIQUE

Années scolaires

2006 à 2012



Organisateur secondaire : commune de Pessac

Transporteur titulaire : Cars de Bordeaux/Voyages Richard

Transporteur exécutant : Cars de Bordeaux

N° de marché : 06 150U Lot 5

N° du circuit : 318.009

Noms et horaires des établissements desservis :

Ecole Primaire Georges Leygues 8h30 - 16h30

Effectif transporté :

MATIN			Horaires de passage			SOIR			Horaires de passage		
km			lundi-mardi-jeudi-vendredi			km			lundi-mardi-jeudi-vendredi		
1	0.000	8h13				1	0.000	16h30			
2	0.440	8h15				2	0.517	16h33			
3	0.682	8h17				3	0.957	16h35			
4	1.216	8h19				4	1.199	16h37			
5	1.518	8h21				5	1.733	16h39			
6	2.045	8h23				6	2.035	16h41			
7	2.270	8h25				7	2.562	16h43			
8	2.754	8h27				8	2.787	16h45			
9	3.837	8h30				9	3.271	16h47			

Travaux Tramway 3ème Phase

Parcours journalier : 7.110 Km

Bordeaux le : 01/08/2007

Modifié le :

Plan sans échelle

